



Avis de Course

**Championnat Atlantique AFLI Manche N° 5
Régionale ILCA
11/12 novembre 2023**

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

PORT BRETON

Grade 5 A

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs AFLI et le règlement du championnat régional Atlantique AFLI.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.
- 1.6 L'annexe T s'appliquera.
- 1.7 L'arbitrage semi-direct : Chapitre 2, Règle 31, règle 49, règle 42 et annexe P,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4**.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 04 NOVEMBRE 2023** à l'adresse suivante :

https://sno.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=118153&controle=500d994f
ET SUR LE SITE DE L'AFLI

Majoration de 10 euros pour les inscriptions passées la date du **05 novembre 2023**.

- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - la carte Eur ILCA 2023 reçue après adhésion à l'AFL sur sa boîte email.

: si non inscrit à l'AFL se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>

 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2023
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - L'appartenance à la classe ILCA 2023
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **30 Euros en plan d'eau intérieur** par bateau à payer
- **Plus 10 €** par bateau si préinscription faite après le 05 octobre 2023.
- **Paiement en ligne (Pensez à remplir le formulaire participant afin d'attribuer le paiement au coureur)**

AXYOMES

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 11 novembre 2023 de 9h30 à 12h00 au Club House du **SNO**

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2023 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 11 novembre 2023	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 12 novembre 2023	10h00	ILCA 7, 6 et 4

Dimanche 12 NOVEMBRE 2023 : Dernier signal d'avertissement : **15h 30** heure hiver.

5. **JAUGE** : Non utilisé

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur :

<https://www.snonantes.fr/event-details/finale-atlantique-ilca-ilca-4-6-et-7-grade-5a-1>

7. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

9. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **2**.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST

Tél. 02.40.50.81.51

info@snonantes.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

